

Réunion DGAMPA/OS du 10 décembre 2025

Une réunion présidée par Olivier CUNIN, directeur adjoint de la Direction Générale des Affaires Maritimes de la Pêche et de l'Aquaculture (DG AMPA) s'est tenue le 10 février 2026 en présence des organisations syndicales.

Vos représentants **CFDT** : Christian JACOB, Ludovic PEUCH CHIARAMONTI, Thierry HUET et Stéphane KERAUDRAN

Dans un contexte budgétaire serré et marqué par des tensions sur les effectifs, la réunion entre la DG AMPA et les organisations syndicales s'est tenue sous haute vigilance. Fidèle à ses engagements, la CFDT a réaffirmé avec force sa détermination à défendre les agents, à promouvoir des solutions justes et équilibrées, et à porter une vision d'avenir ambitieuse pour les services.

Un contexte budgétaire préoccupant qui appelle des réponses ambitieuses

La direction a confirmé la poursuite des suppressions d'emplois au niveau ministériel, imposant à l'administration de la mer un effort supérieur à la moyenne. Elle a également pointé les fortes difficultés de recrutement et l'incertitude persistante autour du vote du PLF.

Pour la CFDT, le constat est clair : l'alerte est sérieuse. Sans un véritable plan de sécurisation des effectifs et une politique ambitieuse de valorisation des carrières, c'est tout le fonctionnement des services qui est en danger. Miser uniquement sur les recrutements externes, en négligeant la promotion interne et la reconnaissance du savoir-faire des agents, c'est courir droit vers un échec collectif.

Dispositif de Contrôle et de Surveillance (DCS) : vigilance sur les orientations RH

Plusieurs évolutions envisagées par l'administration appellent une vigilance accrue :

Assermentation des contractuels — La modification de l'article L.942-1 du Code rural, remplaçant « fonctionnaires » par « agents publics », ouvrirait l'assermentation aux contractuels dans la police des pêches. La CFDT partage les fortes inquiétudes exprimées par les organisations syndicales : risque de fragilisation des missions régaliennes, remise en cause progressive des statuts, écarts de formation, de responsabilité et de rémunération, et manque de perspectives en promotion interne. La CFDT alerte : toute modernisation du dispositif doit impérativement préserver la qualité du service public et les garanties statutaires des agents.

Vivier de navigants — La création d'un vivier pour les fonctions de commandement sur patrouilleurs, fondée sur les CREP transmis par les DIRM, appelle la plus grande transparence. La CFDT restera particulièrement attentive aux critères de sélection, à l'égalité de traitement entre agents et à la réelle ouverture des parcours professionnels.

Unification des métiers de la mer — Le projet de rapprochement des navigants des Affaires maritimes et des Phares et Balises suscite de fortes attentes et des réserves. La CFDT insiste : aucune évolution ne saurait se faire sans garantir la sécurité des missions, préserver les compétences métiers et éviter toute désorganisation opérationnelle.

CROSS Nouvelle Génération :

Le projet CROSS NG progresse sans fermeture de structure ni mobilité forcée pour les agents civils, des garanties obtenues qui constituent un socle rassurant et que la CFDT veillera à faire respecter dans la durée. Cependant, une inégalité subsiste : les secrétaires comptables maintenus en DIRM ne percevraient pas l'IFSE d'administration centrale. La CFDT réaffirme son exigence : à travail comparable, reconnaissance indemnitaire comparable ; l'équité de traitement doit être pleinement assurée. Elle souligne enfin l'importance des travaux techniques engagés pour sécuriser les liaisons du système.

Lycées professionnels maritimes : des sujets structurants à suivre de près

Les AED :

Ces personnels importants pour le bon déroulement de la vie scolaire sont mal traités !

La CFDT souhaite avoir des réponses aux questions suivantes :

- Quid du rattachement à la convention de l'éducation nationale (REALTO plus avantageux)
- Où en est la demande de condition d'augmentation (tous les 3 ans comme les ACEN ?)
- Demande de condition pour la CDIisation, car des agents ne sont toujours pas en CDI au bout de 6 ans de poste
- Demande pour l'accès à la formation personnelle (points CPF).

La DGAMPA répond que pour les personnels non enseignants, il y aura une consultation en mars 2026 sur l'ARTT 2019.

Il n'existe pas de grille de salaire pour les AED. Il y a juste un indice majoré pour les CDD et un indice majoré pour les CDI.

Pour l'instant, il n'y a aucun cas d'AED qui pourrait justifier d'une augmentation après 3 ans de travail à son CDI.

Une consultation pourrait être mise en place sans obligation d'acceptation.

Il est demandé transmettre à GM2 au cas par cas les dossiers des agents n'ont pas été encore CDIisés au bout de 6 ans de CDD.

Les maîtres de ferme :

Aujourd'hui tous les maîtres de ferme sont sur des postes de travailleurs isolés (ferme décentralisée du lycée)

Ils doivent gérer les élevages dans de bonnes conditions, réparer et entretenir le matériel pour que les élèves travaillent en toute sécurité.

Ils élaborent les devis et commandent le matériel manquant ou à renouveler (en relation avec l'enseignant)

Ils sont responsables de la gestion des ventes

Pour la DGAMPA, seuls 5 postes sont concernés, mais la question est prise en compte et sera étudiée.

Toutefois, GM2 se pose la question de savoir si ces postes doivent relever de la tutelle de l'Etat ou de la région. Il va falloir être vigilant pour ne pas perdre ces postes qui sont pédagogiques pour nos élèves.

Autres points :

Il n'y a pas de brique pour le suivi de la qualité qui sera mise en place. Selon la note 243, il doit toutefois être mis en place une décharge horaire de 2h prof soit 4h semaine de travail effectif.

Cette réunion a été sous tension ce qui a engendré un temps de parole pour les LPM limité.

Contrôles en mer : clarifier les responsabilités pour sécuriser les agents

Les organisations syndicales ont vivement alerté sur des demandes inadaptées concernant la vérification de la sécurité des navires lors des inspections en mer.

La CFDT le réaffirme sans ambiguïté :

- il est indispensable de rappeler clairement le périmètre des missions
- il est impératif de garantir une protection juridique solide pour les agents
- il faut éviter toute confusion entre inspection des pêches et contrôle de la sécurité des navires

Au-delà d'une question d'organisation, c'est une véritable question de responsabilité et, surtout, de protection des personnels. La CFDT ne transigera pas sur ces fondamentaux.

Une méthode de dialogue social qui doit impérativement s'améliorer

Les organisations syndicales ont unanimement pointé l'absence de documents préparatoires et un temps d'échange insuffisant pour aborder l'ensemble des sujets.

Pour la CFDT, un dialogue social digne de ce nom exige :

- une information complète et transmise en amont, pour permettre un travail sérieux
- des échanges approfondis, qui ne se résument pas à une simple présentation
- une réelle prise en compte des remontées du terrain, sans lesquelles aucune décision ne peut être légitime

La CFDT le rappelle avec force : améliorer la méthode de travail, c'est respecter les agents et garantir la qualité du service public.

Conclusion CFDT : mobilisés, constructifs et déterminés

Cette réunion l'a clairement montré : les prochains mois seront déterminants pour l'avenir de nos services et de tous les agents qui y travaillent. Dans un contexte de pressions budgétaires et de transformations annoncées, la CFDT réaffirme une ligne solide et sans ambiguïté :

- défendre les statuts et les missions, cœur du service public
- obtenir une reconnaissance juste et concrète du travail réalisé
- sécuriser les parcours professionnels face aux incertitudes

- construire des réformes réellement utiles, soutenables et respectueuses des agents

Organisation syndicale exigeante, engagée et responsable, la CFDT continuera d'avancer avec détermination, vigilance et esprit de proposition pour garantir l'avenir de chaque agent et de chaque service concerné.

La CFDT restera résolument mobilisée, aux côtés des personnels, pour que leurs droits, leurs métiers et leurs perspectives soient pleinement protégés.